

IL N'Y A PAS DE DÉMOCRATIE SANS DROIT À MANIFESTER.

Le 28 juin 2015, des manifestant-es (environ 150 personnes) contre la loi travail, revenant d'une action au port de Genevilliers et se rendant à la bourse du travail à Saint-Denis, ont été contrôlés par les policiers. Deux d'entre eux, Nicolas P. (militant à sud rail) et Nicolas Jounin (militant à la CGT) ont été arrêtés, le premier pour port d'un opinel (outil qu'il utilise quotidiennement dans son travail) et l'autre pour violence sur policier, fait qu'il conteste.

Ces deux militants syndicaux ont refusé la comparution immédiate (jugement à l'issue de la garde à vue, si les conditions sont retenues pour ce jugement). Ils ont été remis en liberté malgré la demande de détention provisoire contre Nicolas Jounin.

Ces deux militants passeront en procès le jeudi 6 octobre 2016 à Bobigny...

Les interdictions de manifester, les violences policières, le contrôle des populations ont été continuellement utilisés contre le mouvement contre la loi travail. Aucun débat démocratique n'a été possible (49-3 à l'assemblée, stigmatisation et provocation contre les manifestant-es. Les interpellations de militant-es se sont multipliées), le droit de manifester a été remis en cause dans sa légitimité, dans son inscription dans le processus démocratique de décision d'une société.

Le secteur SUD éducation de Champigny souhaite à cette occasion rappeler que toutes les manifestations contre la loi-travail ont été soumises à un contrôle et des actions policières sans précédent : le gouvernement a voulu faire passer les militant-es syndicaux/ales pour des délinquant-es et les manifestant-es pour des voyous. Triste réponse à des questions responsables.

Le procès qui se tiendra contre nos camarades le 6 octobre fait partie de cet arsenal répressif qui tend à faire tomber les mouvements populaires et les actions syndicales sous le coup de la loi, comme des délits.

Nous ne pouvons accepter cette attaque déloyale contre le droit d'expression et de manifestation.

Nos camarades Nicolas P. et Nicolas Jounin doivent être innocentés des accusations portées à leur encontre. Leur avis et leur participation aux mouvements contre la loi-travail ne sont pas un délit.

Le secteur sud éducation de Champigny sur Marne réaffirme tout son soutien et sa solidarité à Nicolas P. et à Nicolas Jounin. Les mesures policières ne sauraient être une réponse à l'exigence de démocratie.

NOS CAMARADES DOIVENT ÊTRE INNOCENTÉS DES CHARGES PESANT SUR EUX.